

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE CARIGNAN, TENUE À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE, LE **10 SEPTEMBRE 2013**, À 17 H 30.

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE ET MOT DE LA MAIRESSE**
2. **VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET QUORUM**
3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
4. **PÉRIODE DE QUESTION**
5. **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 243-110**
Règlement modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'intégrer une dérogation reconnue dans la zone inondable de récurrence 0-20 ans, relativement à un projet de prolongement d'une voie de circulation existante depuis le centre de l'île aux Lièvres en direction de sa partie Nord dans la zone MN1-147
6. **ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT NO 243-110**
Règlement modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'intégrer une dérogation reconnue dans la zone inondable de récurrence 0-20 ans, relativement à un projet de prolongement d'une voie de circulation existante depuis le centre de l'île aux Lièvres en direction de sa partie Nord dans la zone MN1-147
7. **LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Sont présents :

- M^{me} Louise Lavigne, mairesse
- M^{mes} Louise Bisailon Marcil, conseillère
Marguerite Roussel, conseillère
Hélène Hayeur Car, conseillère
- MM. René Fournier, conseiller
Patrick Marquès, conseiller

Est absente :

- M^{me} Elena Sanchez, conseillère

Monsieur Rémi Raymond, directeur général adjoint et greffier ainsi que madame Ilka Grosskopf, directrice du service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, sont également présents.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE ET MOT DE LA MAIRESSE**

Madame Louise Lavigne, mairesse, déclare la séance extraordinaire ouverte, il est 17 h 32.

2. VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET QUORUM

Monsieur Rémi Raymond, greffier, constate les présences et le quorum.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

13-09-409

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 243-110

Règlement modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'intégrer une dérogation reconnue dans la zone inondable de récurrence 0-20 ans, relativement à un projet de prolongement d'une voie de circulation existante depuis le centre de l'île aux Lièvres en direction de sa partie Nord dans la zone MN1-147

13-09-410

Avis de motion est donné par la conseillère Marguerite Roussel à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée du conseil le règlement no 243-110 modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'intégrer une dérogation reconnue dans la zone inondable de récurrence 0-20 ans, relativement à un projet de prolongement d'une voie de circulation existante depuis le centre de l'île-aux-Lièvres en direction de sa partie Nord dans la zone MN1-147.

6. ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT NO 243-110

Règlement modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'intégrer une dérogation reconnue dans la zone inondable de récurrence 0-20 ans, relativement à un projet de prolongement d'une voie de circulation existante depuis le centre de l'île-aux-Lièvres en direction de sa partie Nord dans la zone MN1-147

13-09-411

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à la majorité :

Le conseiller René Fournier vote contre.

D'ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le projet de règlement no 243-110 modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'intégrer une dérogation reconnue dans la zone inondable de récurrence 0-20 ans, relativement à un projet de prolongement d'une voie de circulation existante depuis le centre de l'île-aux-Lièvres en direction de sa partie Nord dans la zone MN1-147.

13-09-412

7. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par le conseiller Patrick Marquès et résolu à l'unanimité :

QUE la séance extraordinaire soit levée à 17 h 42.

Rémi Raymond
Greffier

Louise Lavigne
Mairesse